



ZONE SUD - EST AVIRON

TÊTE DE RIVIÈRE INTERRÉGIONALE DE MARIGNANE

J18 - Seniors - Handis

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017

1. ORGANISATION

Organisée sous la tutelle de la Zone Sud-est, conjointement avec la Ligue Provence-Alpes, le Club Marignanais des Sports d'Aviron et les cadres techniques de la Fédération Française d'Aviron.

Responsable de la zone Sud Est :

Vincent BUSSER, 13 Rue du Bois 71240 ETRIGNY

Adresse email : vincent.busser@aliceadsl.fr

Tél. : 06 16 95 74 10

Correspondant local :

LACOFRETTE DAVID (CMSA MARIGNANE)

Tel : 06 07 82 39 95

Adresse email : lacoffrette@wanadoo.fr

Coordonnateur Technique :

Frédéric PERRIER - Conseiller Technique Sportif

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 3000m et 6000m pour les handis-aviron et de de 6000m pour les J18, seniors.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

En conformité avec le chemin de la sélection des équipes de France : Les rameuses et rameurs J18, Seniors A et Seniors moins de 23 ans, doivent effectuer ce parcours en skiff.

3. LIEU

Club Marignanais des Sports d'Aviron

Gymnase Saint Pierre - le Canal

13700 MARIGNANE

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFA : www.avironfrance.fr

Ouverture des inscriptions : Lundi 23 octobre 2017 à 8h00

Clôture des inscriptions : Lundi 6 novembre 2017 à 14h00

Consultation des inscriptions : Lundi 6 novembre 2017 à 20h00

Le coût de l'engagement est de 5 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de Club Marignanais des Sports d'Aviron) devront être remis lors de la réunion des délégués.

5. DISCIPLINES

JUNIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|---------|--------------------------------------|
| 1 | J18FJ2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | J18HJ2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 3 | J18FJ1X | une rameuse en couple |
| 4 | J18HJ1X | un rameur en couple |

SENIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|--------|---|
| 5 | SF2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 6 | SHPL2- | deux rameurs en pointe sans barreur poids léger |
| 7 | SH2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 8 | SFPL1X | une rameuse en couple poids léger |
| 9 | SHPL1X | un rameur en couple poids léger |
| 10 | SF1X | une rameuse en couple |
| 11 | SH1X | un rameur en couple |

SENIOR - handi-aviron - distance de course : 3000 m

- | | | |
|----|------------|---|
| 12 | SF1XAS | une rameuse en couple bras-épaule (flotteurs obligatoires) |
| 13 | SH1XAS | un rameur en couple bras-épaule (flotteurs obligatoires) |
| 14 | SF1X TA | une rameuse en couple tronc et bras (flotteurs facultatifs) |
| 15 | SH1XTA | un rameur en couple tronc et bras (flotteurs facultatifs) |
| 16 | SF1XLTA-ID | une rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre) |
| 17 | SH1XLTA-ID | un rameur en couple aviron adapté (embarcation libre) |

SENIOR - handi-aviron - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|---------------|--|
| 18 | SF2-LTA-PD-VI | deux rameuses en pointe sans barreur (1 rameur handi et 1 guide) |
| 19 | SH2-LTA-PD-VI | deux rameurs en pointe sans barreur (1 rameur handi et 1 guide) |
| 20 | SF1X LTA-PD | une rameuse en couple |
| 21 | SH1X LTA-PD | un rameur en couple |

6. PARCOURS

Canal en ligne droite de 35m de large.

Le parcours est balisé avec panneaux tous les 500m.

La sécurité est assurée tous les 1000 mètres.

Le plan du parcours est consultable sur le site www.avironlanguedocroussillon.com

7. DISPOSITIONS GENERALES

8.1. La réunion des délégués : aura lieu le dimanche 12 novembre 2017 à 8h30 au parc à bateaux.

8.2. Les numéros : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 5 € par numéro.

8.3. Rameurs poids léger : lors de cette épreuve, seul le poids individuel est limité. Il doit être de **74 kg** maximum chez les hommes et **60 kg** maximum chez les femmes.

8.4. Les rotations de bateaux ne sont pas autorisées dans la même course.

8.5. Les départs : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.

8.6. Les programmes ne sont pas fournis par le comité d'organisation, ils sont téléchargeables sur les sites Internet et envoyés par courrier électronique.

8.7. Le chronométrage est assuré par les cadres techniques d'état en liaison avec la structure support.

8.8. La sécurité est assurée par des spécialistes en liaison avec le comité d'organisation et la zone Sud-Est.

8.9. L'arbitrage est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Zone Sud-Est Aviron : www.zone-sud-est-aviron.fr

Chaque ligue constituant la région sud-est est autorisée à héberger ces informations.

Les responsables sportifs souhaitant recevoir personnellement les informations devront communiquer leur adresse mail à « vincent.busser@aliceadsl.fr ».

9. ECHEANCIER

Samedi 21 octobre 2017 : Envoi de la fiche technique.

Lundi 23 octobre 2017 : Ouverture des inscriptions.

Lundi 6 novembre 2017 14h00: Clôture des inscriptions.

Lundi 6 novembre 2017 20h00: consultation de la liste des engagés.

Mercredi 8 novembre 2017 : mise en ligne des engagements, horaires et ordres de départ.

Dimanche 12 novembre 2017 : Envoi des résultats.

10. PROGRAMME

COURSE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
12	SF1XAS	11H00	3000 M
13	SH1XAS		3000 M
14	SF1XTA		3000 M
15	SH1XTA		3000 M
7+6	SH2- et SHPL2-		6000 M
19	SH2-LTA		6000 M
11+9	SH1X et SHPL1X		6000 M
21	SH1XLTA		6000 M
5	SF2-		6000 M
18	SF2-LTA		6000 M
10+8	SF1X et SF1XPL		6000 M
20	SF1XLTA		6000 M
2	J18H2-		6000 M
4	J18H1X		6000 M
1	J18F2-		6000 M
3	J18F1X		6000 M

Vincent BUSSE
Responsable de la Zone Sud-est



Frédéric PERRIER
Conseiller Technique Sportif
Coordonnateur Zone Sud-est

